

NUMÉRO 9

# ELIGE *mag*

DOSSIER SPECIAL

## DROIT DES SOCIÉTÉS

**NOUVELLES ARRIVÉES**

Les nouvelles têtes  
au sein des sociétés Elige.

**RÉSEAU**

Elige Bordeaux  
présent au BABC  
pour l'événement  
avec Nicolas  
SARKOZY

**GESICA**  
RÉSEAU  
INTERNATIONAL  
D'AVOCATS

**Congrès GESICA 2024**  
Les membres des sociétés Elige  
présents au congrès 2024 à Bruxelles



BORDEAUX ATLANTIQUE  
BUSINESS CLUB

## SOMMAIRE

### A LA UNE

Dossier spécial - Droit des sociétés 1.

### L'INFO ELIGE

GESICA : retour en images sur le congrès et la réunion Régionale 5.

Elige Limoges : conférence/débat sur « Les arbres peuvent-ils plaider ? » 9.

La désertification médicale au centre des préoccupations des Maires 11.

Elige La Rochelle-Rochefort sponsorise un golfeur 12.

Elige Bordeaux à la 5<sup>ème</sup> édition de Droit et Surf 13.

Les déjeuners du Bordeaux Atlantique Business Club 13.

### FOCUS

Andréa MEYLOU, avocat au Barreau de Bordeaux 14.

Margaux BOINGNERES, élève-avocate au Barreau de Bordeaux

Pauline LEBLANC, stagiaire chez Elige Bordeaux

Margaux WOZNIAK, élève-avocate au Barreau de La Rochelle-Rochefort 15.

Nathan DIET, avocat au Barreau de La Rochelle-Rochefort

À LA UNE

# DOSSIER SPÉCIAL DROIT DES SOCIÉTÉS

Le droit des sociétés est une branche essentielle du droit commercial qui régit **la création, le fonctionnement et la cession ou dissolution des entreprises**. Dans un environnement économique en constante évolution, **une compréhension approfondie de ce domaine juridique est cruciale** et il est important de se faire accompagner par les bon experts.

Le droit des sociétés englobe l'ensemble **des règles juridiques qui encadrent la vie des sociétés**, de leur création à leur disparition.

Il traite de nombreux aspects, tels que :

- La constitution et l'immatriculation des sociétés ;
- **Les différentes formes juridiques** (SARL, SA, SAS, etc.) ;
- Les droits et obligations des associés ou actionnaires, les opérations sur le capital social ;
- **Les fusions, acquisitions et restructurations ;**
- La responsabilité des dirigeants, la dissolution et la liquidation des sociétés.

Naviguer dans les méandres du droit des sociétés peut s'avérer complexe pour les non-initiés. **Un avocat expert dans ce domaine** vous apporte :

- **Une expertise pointue pour vous guider dans vos choix stratégiques ;**
- Une sécurité juridique dans la rédaction et la négociation de vos actes ;
- Un accompagnement personnalisé tout au long de la vie de votre entreprise ;
- **Une anticipation des risques juridiques potentiels ;**
- **Une représentation efficace en cas de litige.**

Que vous soyez en phase de création, de développement ou de transmission de votre entreprise, nos sociétés d'avocats Elige mettent leur expertise au service de leurs clients pour les conseiller et les accompagner dans toutes les démarches liées au droit des sociétés.

DÉCOUVREZ  
NOS AVOCATS EXPERTS  
EN DROIT DES SOCIÉTÉS



Des domaines d'intervention variées...

## **Création de sociétés et suivi juridique de la vie de la société.**

**Vous souhaitez constituer une société, seul ou avec un ou plusieurs associés** et ne savez pas quelle structure sociale choisir ? Ce choix est pourtant primordial, compte tenu notamment de la différence d'imposition de certains revenus ou du traitement du régime social applicable aux dirigeants. De même, la création d'une société en présence de plusieurs associés, notamment lorsque certains d'entre eux ont une implication différenciée (associé(s) dirigeants, fonds d'investissements/investisseurs, sleeping partners, associés dans le cadre d'un actionariat familial) conduit **à la rédaction de statuts sur mesure**, voire de pactes d'associés, afin d'établir l'ensemble des règles qui régiront la vie de la société dans un souci d'efficacité et de sérénité dans les relations entre les différents associés de la société.

Se faire conseiller par un avocat Elige expert dans ce domaine vous permettra de vous **assurer la mise en place de votre projet dans le cadre le plus optimisant et de bénéficier d'un suivi en toute sérénité** vous permettant de remplir l'ensemble des obligations légales et réglementaires applicables à votre société.

**Assurer la mise en place de votre projet par un avocat expert.**

## **Acquisition et cession de société.**

Vous envisagez de céder votre société ou d'acquérir une entreprise, un fonds de commerce ou une branche d'activité dans le cadre d'une croissance externe ? Afin de faire les bons choix dans le cadre d'une transmission d'entreprise, faites confiance aux avocats Elige experts dans le domaine, qui vous accompagneront tout d'abord dans le cadre de l'éventuelle ingénierie juridique et fiscale préalable à la réalisation des opérations escomptées, puis lors de l'émission de la lettre d'intention, durant des audits, puis ensuite dans le cadre de **la rédaction et négociation des différents actes.**

## **Restructuration de groupe de sociétés.**

**Vous souhaitez réorganiser votre groupe de sociétés** pour fluidifier la gestion de ces dernières et **optimiser la gestion et la fiscalité applicable** ? Les avocats Elige vous propose de réaliser une étude juridique et fiscale permettant d'optimiser la gestion et la fiscalité applicable à l'ensemble des sociétés de votre groupe (cession de fonds de commerce, apport partiel d'actif, fusion-absorption, scission de sociétés...), puis de **mettre en place les opérations de restructuration décidées ensemble** à l'issue de cette analyse.

## **Opérations de levée de fonds.**

Vous avez une entreprise en pleine croissance et **vous cherchez à lever des fonds pour accélérer son développement** ? Vous savez que le processus de levée de fonds peut être complexe et chronophage, et vous souhaitez avoir l'assistance d'experts pour vous guider à chaque étape ? C'est là que nos avocats experts en opérations de levées de fonds peuvent vous aider.

**Notre équipe d'avocats experts en levée de fonds sont là pour vous aider** à naviguer dans la paysage complexe de la collecte de fonds. Nous comprenons que chaque entreprise est unique et nous travaillons avec vous pour élaborer une stratégie de levée de fonds personnalisée qui répond à vos besoins spécifiques. Nous sommes là pour vous aider à structurer votre entreprise de manière à attirer des investisseurs potentiels et pour vous aider à négocier les termes de l'accord de financement.

Nos avocats ont une expérience significative dans la négociation et la documentation d'accords de financement pour des entreprises en phase de démarrage, en croissance ou en préparation à une entrée en bourse.

**Nous pouvons vous aider à identifier les investisseurs potentiels** et à élaborer une stratégie de marketing pour votre offre de levée de fonds. Nous travaillerons également avec vous pour vous assurer que votre entreprise est en conformité avec les réglementations en vigueur.

## Des avocats experts

en droit des sociétés en Nouvelle-Aquitaine

Une expertise pointue  
pour vous guider  
**dans vos choix  
stratégiques.**



Nicolas CHAN  
Elige Deux-Sèvres

[Le contacter](#)



Emmanuelle  
MONTERAGIONI  
Elige La Rochelle-Rochefort

[La contacter](#)



Jérémy LAMBERT  
Elige Bordeaux

[Le contacter](#)



Guillaume VARGUES  
Elige Pau

[Le contacter](#)

Une anticipation des  
**risques juridiques potentiels.**

## 3 étapes essentielles d'une création de société

1

### Choisir une structure juridique adaptée à votre business.

Le choix de la forme juridique d'une entreprise aura des implications futures importantes sur : votre responsabilité personnelle, **la fiscalité de l'entreprise** et les possibilités de financement. Comparer les différentes options peut prendre du temps (SARL, SA, SAS, etc.) et il est conseillé de **consulter un avocat** pour un accompagnement personnalisé et **faire le meilleur choix pour votre entreprise**.

2

### Sécuriser le financement de sa future entreprise.

Lors de la création d'une entreprise, il faut s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour lancer et développer l'activité. Il peut être **intéressant d'explorer diverses sources de financement** : fonds propres, prêts bancaires, aides et subventions publiques, crowdfunding, investisseurs privés (business angels, capital-risque).

Il ne faut surtout pas négliger cette étape et de **prévoir une trésorerie suffisante pour couvrir les premiers mois d'activité**.

3

### Se conformer aux obligations légales et administratives.

**Les aspects administratifs et légaux** de la création d'entreprise en France ne sont pas à négliger : immatriculation au registre du commerce et des sociétés, obtention des licences et autorisations nécessaires, mise en place des assurances obligatoires, respect des normes en vigueur dans votre secteur. **Un bon encadrement et une bonne préparation vous évitera des problèmes futurs**. L'accompagnement par un avocat expert vous permet sereinement de vous concentrer sur le développement de votre activité.

Découvrir nos avocats experts





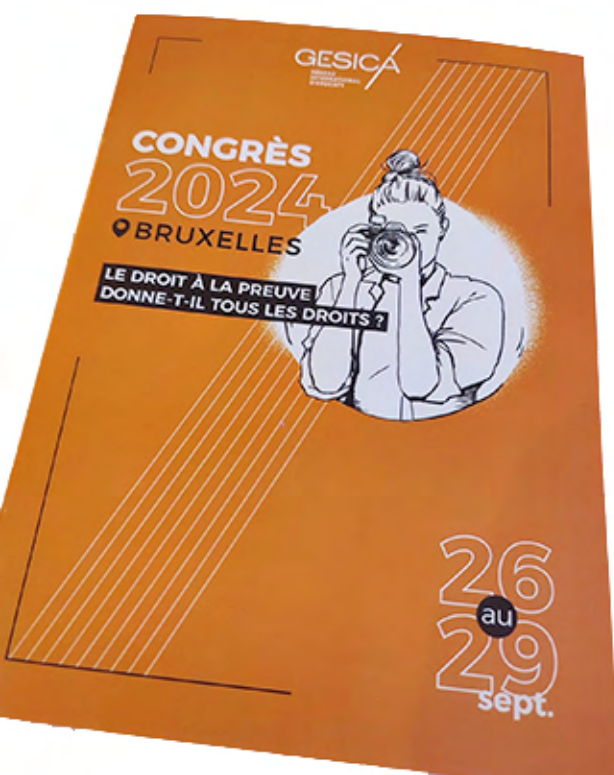
GESICA  
RÉSEAU  
INTERNATIONAL  
D'AVOCATS

CONGRÈS  
GESICA

**Le Congrès GESICA 2024 s'est déroulé à Bruxelles**  
du 26 au 29 septembre 2024, sur le thème de  
« **Le droit à la preuve donne-t-il tous les droits ?** ».

Le tant attendu congrès 2024 du réseau GESICA, réseau international d'avocats. Tous les ans, l'ensemble des cabinets membres se réunissent pour faire le bilan de l'année mais également **échanger sur des thématiques très variées**. Cette année, le congrès de GESICA s'est déroulé à Bruxelles, une ville attachante à l'atmosphère si particulière, et autour d'un thème d'actualité, aux multiples facettes tant il relève des domaines juridiques les plus divers : « **Le droit à la preuve donne-t-il tous les droits ?** ».

Le congrès a été marqué par l'intervention de Monsieur Vincent VIGNEAU, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation, Monsieur Nicolas CAYROL, professeur des universités, Monsieur Jacques DALLEST, procureur général honoraire, ainsi que les confrères Antoine BOLZE, par ailleurs maître de conférences HDR, et François SAINT-PIERRE.





**Le congrès est l'occasion pour les sociétés Elige** de montrer leur implication dans le réseau GESICA mais également de se retrouver dans un cadre convivial et chaleureux.

A cette édition 2024 à Bruxelles on retrouvait Maître Pascale MAYSOUNABE, Maître Thierry WICKERS et Maître Thierry GROSSIN-BUGAT, avocats associés chez Elige Bordeaux, Maître Jean VALIERE-VIALAIS, avocat associé chez Elige Limoges, Maître Grégory CASADEBAIG, avocat associé chez Elige Pau et Maître Emanuelle MONTERAGIONI, avocat associé chez Elige La Rochelle-Rochefort.



**GESICA**  
RÉSEAU  
INTERNATIONAL  
D'AVOCATS





RÉSEAU GESICA

GESICA  
RÉSEAU  
INTERNATIONAL  
D'AVOCATS



## Le Congrès GESICA 2024, en images



## Retour en image sur la dernière réunion Régionale GESICA, qui a eu lieu au mois de juin 2024 à La Rochelle.

Le lundi 17 juin 2024 a eu lieu la réunion Régionale GESICA à La Rochelle, présidée par **Jean VALIÈRE-VIALEIX**. Cette réunion a regroupé des membres des sociétés Elige avec la présence de Jean MERLET-BONNAN et Agnès BARBOT-FRANCHE (Elige Bordeaux), Guillaume VARGUES (Elige Pau), Olivier DUNYACH (Elige La Rochelle-Rochefort), Jean VALIERE-VIALEIX (Elige Limoges), Isabelle LOUBEYRE (Elige Poitiers) et Alain ASTABIE (Elige Pays-Basque).



**GESICA**  
RÉSEAU  
INTERNATIONAL  
D'AVOCATS





## CONFÉRENCE / DÉBATS

# Les arbres peuvent-ils plaider ?

Une conférence-débat sur l'évolution du cadre juridique pour **la protection des éléments naturels** a eu lieu en présence de **Me Jean Valière-Vialeix, avocat associé chez Elige Limoges.**

*Cet article publié le 10/10/2024, est extrait du site de la cours d'appl de Limoges (lien bas de page).*

Le jeudi 26 septembre, la Cour d'appel de Limoges a organisé une conférence-débat animée par Madame Calmet, présidente du programme WILD Legal, Madame Nadaud, doyenne de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, membre de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) et directrice adjointe du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU) et maître Valière-Vialeix, avocat au barreau de Limoges, en présence des chefs de cour. Il s'agissait, à la lumière du droit comparé et du mouvement doctrinal qui se manifeste en faveur d'une meilleure prise en compte des droits de la nature, de réfléchir sur les avantages et inconvénients d'une reconnaissance de certains éléments naturels en tant que parties représentées aux instances concernant le droit de l'environnement.

La conférence a débuté par une intervention de madame la procureure générale, qui a exposé la politique pénale menée par le parquet en matière environnementale.

Monsieur le premier président à quant à lui rappelé que l'origine de cette doctrine visant à accorder des droits aux éléments naturels provenait de l'engagement du juriste américain

Christopher Stone, auteur en 1972 d'un article destiné à contrer un projet qui menaçait une forêt de séquoias, et proposait d'accorder des droits aux arbres. Il a également souligné que, bien que les associations de défense des éléments naturels puissent intervenir au cours d'instances judiciaires en raison de leur personnalité morale, leurs intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux de la nature elle-même. Enfin, le premier président a indiqué qu'une telle évolution du droit nécessiterait de régler des problèmes juridiques pratiques tels que le choix de l'avocat représentant une forêt ou un fleuve, sa rémunération, et l'identification du bénéficiaire des éventuels dommages et intérêts obtenus dans ce cadre.

Marine Calmet a présenté le travail de Wild Legal, un incubateur juridique soutenant la reconnaissance des droits de la nature. Selon elle, l'octroi de la personnalité juridique aux entités naturelles telles que les arbres ou les écosystèmes permettrait une protection plus spécifique et mieux adaptée aux besoins des écosystèmes en danger. Cependant, plusieurs obstacles subsistent. Certains juristes estiment que le droit de l'environnement est déjà suffisant, tandis que d'autres craignent des conflits entre les droits des êtres humains, des personnes morales et des entités naturelles. Elle a également

présenté l'évolution de la protection des droits de la nature dans d'autres Etats, comme la République de l'Equateur, qui, en septembre 2008, est devenue le premier pays au monde à incorporer dans sa constitution les droits de la nature. Madame Calmet a fait le point sur les initiatives en cours en France, comme celle des droits de l'estuaire de la Gironde, projet porté par des étudiants qui a fait l'objet d'un partenariat avec Wild Legal. Il reflète l'intérêt grandissant pour ces questions au sein de la société civile, des institutions universitaires et des juridictions.

Séverine Nadaud, doyenne de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, a ensuite pris la parole pour expliquer que le cadre juridique français repose sur une distinction traditionnelle entre les sujets de droit, les personnes physiques et morales, et les objets, les biens, y compris les éléments naturels. Elle a indiqué que le droit de l'environnement actuel assurait une certaine protection de ces éléments, mais qu'elle pouvait être considérée comme insuffisante. Un parallèle pouvant être fait avec la protection des animaux qui s'est vue renforcée par une politique pénale répressive à l'égard de la maltraitance animale.

Maître Jean Valière-Vialeix a quant à lui détaillé les dispositions actuelles du droit

qui permettent déjà d'assurer une protection des éléments naturels, comme par exemple les règles d'urbanisme qui permettent de classer des arbres comme remarquables ou encore la reconnaissance d'un préjudice écologique. Il a également abordé les aspects procéduraux qui devront faire l'objet d'une adaptation dans le cas où les éléments naturels se verraient reconnaître des droits, comme la désignation de leur représentant ou l'indemnisation du préjudice.

Le débat s'est conclu sur la nécessité de repenser notre cadre juridique face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels. Les juges français sont-ils prêts à s'engager dans cette voie novatrice, à l'instar de ce qui s'est produit dans d'autres pays ?

Jean Valière-Vialeix  
Avocat associé chez Elige Limoges

Pour consulter l'ouvrage hors-série de l'Agence Française de Développement relatif aux droits de la nature, [cliquez-ici](#)

Pour retrouver la source de l'article ci-dessus, [cliquez-ici](#).



## Les avocats, l'Europe et l'intelligence artificielle

Dans le cadre des Entretiens européens Bruxelles qui ont eu lieu le vendredi 27 septembre 2024 à Bruxelles, **Thierry Wickers**, avocat associé chez Elige Bordeaux et 1<sup>er</sup> Vice-président du CCBE est intervenu lors d'un atelier sur « **l'IA générative, un outil profitable aux avocats ?** »



# La désertification médicale au centre des préoccupations des Maires.

**La Santé n'a pas de prix !** Oui, mais elle a parfois un coût exorbitant pour les Maires...

**La désertification médicale est désormais un des sujets majeurs** auquel les Maires doivent faire face afin de répondre aux besoins de leurs administrés.

Plus d'un siècle après la création de services de bains-douches, les centres de soins et les maisons de santé pluriprofessionnelles constituent désormais un des services communaux considéré comme étant souvent essentiel par les administrés comme par les élus.

Si l'intérêt général et la carence de l'initiative privée justifient l'intervention des communes, **les Maires ne doivent pas méconnaître les obligations qui s'imposent à eux** en la matière.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre strictement les possibilités d'intervention des communes dans le domaine de la santé. Si l'article L. 1511-8 du CGCT autorise les collectivités à attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones sous-dotées, **les limites de ces interventions demeurent parfois floues, ce qui peut conduire à des situations juridiquement risquées.**

Pourtant, face à la pression de leurs administrés et, parfois, au comportement de certains professionnels de santé qui n'hésitent pas à tenter de profiter de cette « manne d'argent public », **des Communes prennent des engagements qui conduisent à des condamnations des Maires par les juridictions administratives mais aussi pénales.**

**Les élus locaux ne doivent pas non plus méconnaître les contrôles opérés par les Chambres régionales des comptes**, mais également les poursuites possibles devant la Cour de Comptes au titre de la responsabilité des gestionnaires publics, car les risques en la matière sont nombreux et peuvent entraîner de lourdes sanctions en cas d'atteinte au droit de la concurrence, d'octroi d'avantages indus, de non-respect des règles de mise en concurrence pour l'attribution de marchés publics ou encore d'utilisation abusive de fonds publics pour des structures et activités privées.

La Cour d'appel de Douai vient ainsi de **condamner un Maire à 6 mois de prison avec sursis, une amende délictuelle de 5.000 € et deux ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics** parce que sa Commune a irrégulièrement mis à disposition deux assistantes médicales, durant 10 mois, au profit de la maison médicale (CA Douai, 23 septembre 2024, 253/24 – cet arrêt a fait l'objet d'un pourvoi en cassation).

Si la capacité à assurer des soins de premier recours est un enjeu essentiel pour les communes, les Maires doivent redoubler de vigilance et en tout premier lieu s'assurer que leurs Communes sont bien situées en zone sous-dotée, respecter scrupuleusement les procédures notamment relatives à

la commande publique, veiller à l'égalité de traitement entre professionnels de santé ou encore s'assurer d'obtenir l'aval des instances de contrôle (ARS et contrôle de légalité).

**En raison des risques et enjeux, le recours à un conseil pour soutenir les élus et collectivités dans ce type de projet est fortement recommandé.**

Fort de notre expérience dans le traitement de plusieurs dossiers en la matière, nous nous tenons à votre disposition pour vous assister en ce domaine.

Article rédigé par  
**Me Thierry GROSSIN-BUGAT** et  
**Me Jean MERLET-BONNAN**,  
avocats associés chez Elige Bordeaux

[Nous contacter](#)

**Elige**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
BORDEAUX

**Thierry ROUX**, golfeur amateur, a participé au championnat du monde de golf en Espagne sous les couleurs d'**Elige La Rochelle-Rochefort**.

**Elige**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
LA ROCHELLE  
ROCHEFORT



**Le sport est au centre des valeurs des sociétés Elige**



**5<sup>E</sup> DROIT ET SURF**  
11, 12 & 13 OCTOBRE 2024  
CÔTE BASQUE

Me **Daniel LASSERRE**, avocat associé chez Elige Bordeaux est intervenu le samedi 13 octobre lors d'une conférence sur les  
« **Gouvernances et organisation des Fédérations sportives** »



# Les déjeuners du BABC

Elige Bordeaux au Bordeaux  
Atlantique Business Club.

Maître Pascale Maysounabe, Maître Jérémy Lambert  
et Maître Thierry Grossin-Bugat, avocats associés  
chez Elige Bordeaux ont participé à plusieurs  
déjeuners du **Bordeaux Atlantique Business Club**.

Parmi les derniers déjeuners, on retiendra surtout,  
l'intervention de Jérémy HERRMANN, membre du  
comité directeur de Nespresso France, ainsi que celle  
de Simon DRESCHEL, Président du Directoire de  
l'Aéroport de Bordeaux.

Sans oublier le déjeuner du 12 septembre 2024, qui  
fut très inspirant avec **l'intervention de Nicolas  
SARKOZY**, Ancien Président de la République.



Jérémy  
HERRMANN



Simon  
DRESCHEL



BORDEAUX ATLANTIQUE  
BUSINESS CLUB



Nicolas  
SARKOZY



# ANDR EA MEYLOU

Avocate au Barreau de Bordeaux

Apr s avoir obtenu une licence en droit priv  et des Masters en droit p nal g n ral et en droit p nal des affaires, elle s'est tourn e vers des cabinets d'avocats g n ralistes dont la dominante  t  le droit de la famille, des personnes et du patrimoine.

Elle a rejoint le p le droit de la famille de la soci t  d'avocats Elige Bordeaux le 2 septembre 2024, riche de ses exp riences Toulousaines et Bayonnaises.

Elle interviendra dans les domaines du droit de la famille, des personnes et du patrimoine mais  galement dans les domaines du droit civil et du droit p nal.

# MARGAUX BOINGNERES

Avocate au Barreau de Bordeaux

Originaire de Bordeaux, Margaux BOINGNERES a poursuivi ses  tudes de droit   Lyon, apr s avoir obtenu une Licence de Droit priv    l'Universit  de Bordeaux. Titulaire d'un Master 2 - Droit des affaires, d livr  par l'Universit  de Lyon II, elle a eu l'opportunit  d'acqu rir exp rience et comp tence au sein d'un cabinet d'avocat lyonnais sp cialis  en contentieux des affaires. D sireuse d'accro tre ses connaissances, et consciente de la compl mentarit  inh rente entre l'avocat et l'expert-comptable dans la vie des affaires, Margaux a effectu  son stage PPI au sein d'un cabinet d'expertise-comptable   Lyon.

Aujourd'hui, titulaire du CAPA, elle a choisi de revenir dans sa ville natale et pr tera serment devant la Cour d'appel de Bordeaux   la fin d'ann e. Elle exercera en qualit  d'avocat au sein du p le droit des affaires de la soci t  d'avocats Elige Bordeaux d s janvier 2025.



# PAULINE LEBLANC

Stagiaire chez Elige Bordeaux

Etudiante en **Master 2 sp cialis  en Droit de la propri t  intellectuelle   l'Universit  de Bordeaux**. Apr s une licence en Droit de l'entreprise   l'Universit  de Bordeaux acquise avec mention, elle s'est orient e vers le Master 1 Droit de la propri t  intellectuelle qu'elle a obtenu au rang de majeure de promotion.

**Elle a effectu  son stage de fin d' tudes au sein d'Elige Bordeaux**, en alternance avec le cabinet IP SPHERE pendant une dur e de 4 mois. A la suite de son stage, elle envisage de pr senter l'examen au CRFPA en septembre 2025 ou de poursuivre son parcours professionnel en tant que juriste sp cialis e en droit de la propri t  intellectuelle. Elle aimerait  galement voyager afin d'am liorer sa pratique de l'anglais.







## MARGAUX WOZNIAK

Elève-Avocate au Barreau de La Rochelle-Rochefort

Titulaire d'un Master en Droit du Patrimoine parcours Propriété Intellectuelle, elle a eu l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle en cabinet d'avocats à Poitiers en tant que juriste pendant plus de trois ans. Elle a intégré l'Ecole des Avocats de Poitiers en 2023 puis **le cabinet Elige La Rochelle-Rochefort en tant qu'élève avocate en janvier 2024**. Désormais titulaire du CAPA, elle prêtera serment en décembre 2024 et exercera au sein du cabinet en tant qu'avocate collaboratrice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## NATHAN DIET

Avocat au Barreau de La Rochelle-Rochefort

Titulaire depuis 2019 d'un Master II Droit de l'entreprise réalisé en alternance dans un cabinet d'avocats, il a acquis une expérience professionnelle en cabinet d'avocats en tant que juriste pendant près de trois ans. Il a ensuite obtenu l'examen d'entrée à l'Ecole des Avocats de Poitiers en 2021. Gagnant du concours d'éloquence et de plaidoiries de l'Ecole puis finaliste au Concours national de plaidoiries du mémorial de Caen en 2022, il a obtenu la même année le CAPA. Après une première expérience en cabinet d'avocats en tant qu'avocat, il a rejoint le cabinet Elige La Rochelle-Rochefort en mars 2024 en tant qu'avocat collaborateur. Il y traite plus particulièrement des dossiers de droit de la construction et immobilier, droit civil et droit pénal.

